

DEPARTEMENT
DE
HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 MARS 2016

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil seize, et le trois du mois de mars, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 11	Procurations 6
VOTE PUBLIC		
Pour 27	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 26/02/2016

Date d'affichage :

OBJET :

DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2016

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA - L. ANDREANI - D. ANDREANI - D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - J. EMMANUELLI - A. FALCUCCI - ML. GUERINI - P. GUGLIELMACCI - P. JACQ - M. LUCIANI - F. MARCHETTI - N. MARIANI - E. ORSINI - J. PAOLINI - M. PARIGGI - J. ROBICHON - R. SANTELLI - A. SANTINI - JM. SEITE - E.SUZZONI.

Absent(s) : MM. - MP. ANTONELLI - I. BENIGNI - S. BERENI - J. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI - J. LUCIANI - E. MUNIER - JM. NOBILI - R. POIRON - G. SELIER - F. SEVEON.

Absent(s) ayant donné procuration : A. ALBERTINI à A. SANTINI - R. BARTHELEMY à E.SUZZONI - S. DOMINICI à E. ORSINI - L. PINELLI à P. JACQ - MJ. SALVATORI à F. MARCHETTI - P. SIMEONI à JM. SEITE.

Vu l'Article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi d'orientation numéro 92-125 du 6 février 1992, relative à l'organisation territoriale de la République et notamment les articles 11 et 13.

Vu la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015,

CONSIDERANT l'obligation faite au conseil communautaire de débattre des orientations budgétaires de la communauté de communes,

Le Président indique les grandes orientations budgétaires qui serviront de base à l'élaboration des budgets primitifs 2016 et ouvre un débat contradictoire au sein de l'assemblée, dont le rapport des orientations budgétaires est joint en pages annexes.

Le conseil communautaire, entendu au cours du débat d'orientation budgétaire, en application de la législation en vigueur, et après avoir entendu l'exposé de son Président, donne acte de la tenue ce jour, de ce débat d'orientation pour les budgets de la collectivité de l'année 2016, tel que prévu dans les termes de la Loi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20160303-11-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2016

Fait et délibéré, le 3 mars 2016
Pour copie conforme
Le Président

